

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Interdiction d'importation de produits de la pelleterie issus de la
maltraitance animale (Mo. 19.4425)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ziehli, Karel

Citations préféré

Ziehli, Karel 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Interdiction d'importation de produits de la pelletterie issus de la maltraitance animale (Mo. 19.4425), 2021 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 14.06.2025.

Sommaire

| | |
|---|----------|
| Chronique générale | 1 |
| Economie | 1 |
| Agriculture | 1 |
| Détenion d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux | 1 |

Abréviations

| | |
|---------------|--|
| WTO | Welthandelsorganisation |
| WBK-SR | Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats |
| EU | Europäische Union |
| BLV | Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen |

| | |
|----------------|--|
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| CSEC-CE | Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États |
| UE | Union européenne |
| OSAV | Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires |

Chronique générale

Economie

Agriculture

Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux

MOTION
DATE: 13.12.2021
KAREL ZIEHLI

Matthias Aebischer (ps, BE) n'a eu aucun mal à trouver une majorité pour soutenir sa motion demandant une **interdiction d'importation de produits de la pelleterie issus de la maltraitance animale**. Ce n'est pas la première fois que les parlementaires s'écharpent sur une telle interdiction. Mais contrairement à la dernière discussion menée en 2019 peu avant le renouvellement du Parlement, un large front issu de l'ensemble des partis souhaite désormais interdire ces produits (144 voix contre 31 et 9 abstentions). Matthias Aebischer a rappelé les lacunes de la législation actuelle datant de 2013, qui aurait dû permettre d'endiguer les importations de fourrures issues d'animaux maltraités. La Suisse connaît, de plus, déjà de telles interdictions pour les produits dérivés du phoque et des peaux de chat et de chien, l'argument d'une plainte des pays lésés auprès de l'OMC ne tenant donc pas selon l'élu socialiste. Ce dernier pouvait compter sur le soutien de l'organisation Chasse Suisse pour qui l'importation de ces produits crée une concurrence déloyale vis-à-vis des produits de chasse suisses, issus principalement du renard roux.

Les arguments du Conseil fédéral – plaidant pour une poursuite et un renforcement des contrôles – n'auront pas suffi à faire rejeter le texte. Les médias se sont faits l'écho des faiblesses du système actuel. Ainsi, on apprenait que les contrôles en la matière menés par l'OSAV en 2020 ont révélé que 80 pour cent des déclarations étaient lacunaires, les producteurs pouvant simplement indiquer «inconnue», lorsque la provenance n'est pas connue.¹

MOTION
DATE: 30.05.2022
KAREL ZIEHLI

La Suisse n'interdira pas l'importation de fourrures issues d'animaux maltraités, comme l'a décidé le Conseil des Etats. Une majorité de 25 voix contre 19 s'est, en effet, dégagée pour rejeter la motion Aebischer (ps, BE). La chambre haute s'est laissée convaincre par les arguments de la majorité de la CSEC-CE, pour qui les récents renforcements législatifs suffisent. Ainsi, il est désormais, par exemple, obligatoire de déclarer les modes de production non-autorisés en Suisse comme tel sur les produits et les contrôles en magasin ont été renforcés. Comme exposé par Andrea Gmür-Schönenberger (centre, LU), la majorité veut également éviter de potentiels problèmes en lien avec les accords de l'OMC, le concept de maltraitance animale n'étant pas fixé à l'internationale. Finalement, le marché s'autorégulerait en la matière selon l'élue lucernoise, la fourrure n'étant plus du tout «cool» parmi les jeunes. Les plaidoyers de Maya Graf (verts, BL), d'Elisabeth Baume-Schneider (ps, JU) et de Thomas Minder (indépendant, SH) sur les lacunes législatives en la matière, sur la compatibilité avec les règles édictées par l'OMC – l'UE a pu interdire l'importation de fourrures de blanchon (le petit du phoque) et la Suisse les fourrures de chat et de chien – ou encore sur l'inefficacité des contrôles n'auront pas réussi à convaincre suffisamment de sénatrices et de sénateurs. De son côté, le Conseil fédéral a dit vouloir attendre encore deux ans afin de pouvoir évaluer l'efficacité des mesures récemment mises en place, voire de renforcer les sanctions, avant d'aller plus loin et d'envisager une interdiction. Le dossier n'est donc, malgré le refus de ce texte, pas entièrement clos. Dans un même geste, il n'a pas été donné suite à une pétition (21.2021) à la teneur similaire et dotée de près de 43'000 signatures.²

1) AB NR, 2021, S.2546; AZ, 13.12., 14.12.21
2) AB SR, 2022, S.264 ff.